



Délibération n°2025-109

Date de la convocation : 25 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 45
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- abstention : 0

Objet : Autorisation de signature d'un avenant de transfert d'un bail civil à Hastingsues avec Orange

Le mardi 1er juillet 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Lionnel BARGELES, Guy BAUBION BROYE

Procurations : Fabienne LABASTIE à Sylviane LESCOUTTE, Gisèle MAMOSER à Serge LASSERRE, Francis LAHILLADE à Bernard MAESCAS, Didier SAKELLARIDES à Jean-Marc LESCOUTE, Jean-Luc SEMACOY à François CLAUDE, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Chritel ROLLO,

Absents : Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Thierry CALOONE, Roland DUCAMP, Stéphane BELLANGER, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

VU le bail civil conclu le 22 janvier 2009 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant de transfert;

En date du 22 janvier 2009, la CCPOA a consenti à la Société FRANCE TELECOM un bail civil portant sur un local communautaire de 15m² situé sur le domaine privé de la CCPOA, sis zones d'activités économiques à Hastingsues, sur le terrain cadastré ZV 34, assorti de diverses charges et conditions.

Le bail a été consenti à compter du 1^{er} février 2009 pour une durée initiale de 20 ans.

Les parties se sont rapprochées afin de formaliser un avenant de transfert, de la Société FRANCE TELECOM à la Société ORANGE.

Le projet d'avenant joint a ainsi pour objet de transférer à la Société ORANGE le bail civil conclu le 22 janvier 2009 entre la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et la Société FRANCE TELECOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la signature de l'avenant n°2 au bail civil du 22 janvier 2009.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au bail civil.
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

